

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Nombre de Membres
 En fonction : 52

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 19 septembre 2011
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 septembre 2011 sur convocation
 Adressée par le Président le 09 septembre 2011.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	/
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN,
SAALES	M. Jean VOGEL	/
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES	/	

Avaient donné procuration:

BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme Alice MOREL
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Jean-Sébastien REUTHER
GRANDFONTAINE	M. Nicolas KOLIFRATH avait donné procuration à M. Philippe REMY
WISCHES	M. André SCHAEFFER avait donné procuration à M. Alain FERRY

Excusé : M. Renaud FAUSSER

Assistaient à la réunion : Madame Marie Paule GEORGEL, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2011,
- 2) Décisions du Bureau du 05 septembre 2011,
- 3) Communications,
- 4) Démarche numérique Territoriale : Etat d'avancement, présentation par Monsieur Christophe Bessin, gérant CORTEAM Conseil,
- 5) Etude de faisabilité et de programmation de l'équipement nautique à La Broque : Présentation des différents scénarii, par Monsieur Jean Luc BRIANE, IPK Conseils,
- 6) Plateforme bois énergie à Hersbach : Mise à disposition,
- 7) Maison de services à Saâles : Conditions de mise à disposition,
- 8) Office de Tourisme de la Haute-Vallée de la Bruche : Réseau d'acteurs locaux : Demande de subvention,
- 9) Champ du Feu : Proposition de répartition des charges de gestion et de fonctionnement du Chalet du Champ du Feu,
- 10) Equipements sportifs : Modifications des tarifs de mise à disposition,
- 11) Sportif de haut niveau : Demande de subvention,
- 12) Croix Rouge Française : Demande de subvention, acquisition d'un véhicule,
- 13) CIDFF : Action de mobilisation,
- 14) Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce : Comité de pilotage du 26 juillet 2011 : Modalités de versement des subventions,
- 15) Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ), les Ecrus à La Broque et Breimatt à Muhlbach sur Bruche,
- 16) Divers,

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2011.

Le procès-verbal de la séance du 20 Juillet 2011 est approuvé, à l'unanimité,

2) DECISIONS DU BUREAU DU 05 SEPTEMBRE 2011

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **11 577.19 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **15 792.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 148.19 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

FOND D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT : COMMUNE DE SAULXURES : DEMANDE DE SUBVENTION

VU la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de la Haute-Bruche en date du 15 Mai 1991, relative à la mise en œuvre du Fonds d'Intervention Environnement,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à la Commune de SAULXURES une aide d'un montant de **201,83 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 6574 du programme du fonds d'intervention environnement.

CHARGE Monsieur le Président d'appuyer la demande de la Commune auprès du Conseil Général.

FOND D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT : COMMUNE DE BOURG BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

VU la délibération du Comité Directeur du SIVOM du Pays de la Haute-Bruche en date du 15 Mai 1991, relative à la mise en œuvre du Fonds d'Intervention Environnement,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à la Commune de BOURG BRUCHE une aide d'un montant de **804,65 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 6574 du programme du fonds d'intervention environnement.

CHARGE Monsieur le Président d'appuyer la demande de la Commune auprès du Conseil Général.

MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX EN MOINS : AVENANT 2 LOT 04 GROS OEUVRE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en moins value au **Lot 04 : GROS OEUVRE** attribué à l'entreprise ALTAN à SENONES, pour des travaux en moins d'un montant de **1 582.00 € HT**.

MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : SIGNALÉTIQUE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de signalétique à l'entreprise **GERNER Signalisation**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise **GERNER Signalisation**, domiciliée 52 rue des Vignes, 67202 WOLFISHEIM,,

La somme nécessaire, évaluée à 2 323.75 € HT, sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

MAISON DE SERVICES A SAALES : MOBILIER SALLE D'ATTENTE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la fourniture de mobilier pour la salle d'attente à l'entreprise **PAPETERIE DES LACS**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise **PAPETERIE DES LACS**, domiciliée 23, Boulevard KELSCH, 88400 GERARDMER,

La somme nécessaire, évaluée à 1 478.31 € HT, sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

MAISON DE SERVICES A SAALES : REFECTION DE PLAFONDS:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection de deux plafonds dans la maison Schwartz, suite aux infiltrations d'eau, à l'entreprise **GERARD et Fils**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise **GERARD et Fils**, domiciliée 60, rue Principale, 67130 LUTZELHOUSE,

La somme nécessaire est évaluée à 867.85 € HT .

3) COMMUNICATIONS

Décès de Monsieur Edmond VOLTZ : Monsieur Edmond Voltz, délégué de la commune de Belmont est décédé ce lundi 19 septembre.

Salon la vallée en action : Salle polyvalente La Broque : 23, 24 et 25 septembre 2011. Inauguration le vendredi 23 septembre 18 heures

Clinique Saint Luc : Inauguration le 8 octobre 2011 à 10h45

Régionales : Gregory Ott Trio le 8 octobre 2011 20h30 MJC Barembach. Tarif unique 8 heures

Maison de Services à Saâles : Inauguration le Jeudi 13 Octobre à 15 heures

Maison de Services à Saâles : Portes Ouvertes le 15 octobre de 10 heures à 16 heures

Balade Gourmande en Haute Bruche : La Serva, auberge Hazemann , le 15 octobre à 10h30 (Club Gastronomique, Club Vosgien) 28 €/adulte 14€/enfant, inscription, réservation OTHVB. Ces deux manifestations s'inscrivent dans les 67 heures du 67.

Assises Européennes du Paysage : Elles ont lieu les 10-11-12 Octobre à Strasbourg. Nous accueillons le Mardi 11 octobre, un atelier mobile de ces assises : présentation de la démarche « Réseau Rural » -visite de terrain (Barembach-Fond de vallée de la Bruche-Ranrupt- Wildersbach-la perheux) et table ronde avec les participants sur le thème « le paysage , créateur de richesse »

On fera appelle a différents acteurs/ cette journée et toutes personnes intéressées doivent se rapprocher de Jean Sébastien pour les inscriptions.

Diagnostic jeunesse : Au conseil du mois d'octobre, nous arrêterons le choix du bureau en charge de l'étude.

Permanences Maison de la Vallée

L'**association ACCORD**, basée à Strasbourg, a pour but d'établir une liaison permanente pour la concertation et la promotion d'actions d'informations, de prévention, de réinsertion, d'aide aux victimes et de médiation.

4 services composent l'association :

- Médiation
- Réparation pour les mineurs
- Aide aux victimes
- Prévention de la récidive

Mlle Lena DYNDA, juriste, va assurer une permanence, dès septembre, sous forme de convocations, dans les locaux de la Maison de la Vallée, **les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois (9h30-12h – 13h30-16h30), au 2^{ème} étage, Permanence 1.**

Par ailleurs, **les services sociaux de la CRAMAM/Mme Cécile GUITTON**, assurent également, depuis début juillet 2011, une permanence, **les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois, de 9h à 12h, au 2^{ème} étage, Permanence 1.**

4) DEMARCHE NUMERIQUE TERRITORIALE : ETAT D'AVANCEMENT, PRESENTATION PAR MONSIEUR CHRISTOPHE BESSIN, GERANT CORTEAM CONSEIL.

Présentation adressée par mail

5) ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION DE L'EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIIL, PAR MONSIEUR JEAN LUC BRIANE, IPK CONSEILS.

Présentation adressée par mail

6) PLATEFORME BOIS ENERGIE A HERSBACH : MISE A DISPOSITION.

Par délibération en date du 20 décembre 2010, le Conseil de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche a décidé de confier la réalisation d'une étude de faisabilité d'une plateforme bois énergie à Cosylval.

Des visites de sites en Lorraine et dans le Haut-Rhin ont montré qu'une plateforme était réalisable sur le site de la MAF à Wisches Hersbach. Deux entreprises ont fait part de leur intérêt pour le site.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-quatre (44) voix pour et huit (8) abstentions,

DECIDE

- de retenir l'offre de la société ONF Energie,
- que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics et le contrat de bail à intervenir,

SOLLICITE les aides de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace, du Conseil Général du Bas-Rhin et du Pays Bruche Mossig Piémont prévues pour la réalisation de telles opérations. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme.

7) MAISON DE SERVICES A SAALES : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires, les conditions de mise à disposition des locaux dans la Maison de Services.

Le loyer est calculé en prenant comme référence la valeur indiquée par les services de France Domaine, soit 10 €/mois/m² avec une réduction pour les locaux communs et annexes. En sus du loyer, il est demandé une avance sur charges de 80 € par mois.

L'état d'occupation de la Maison de Services-Hôtel d'entreprises à Saâles est le suivant :

M. François Huguet, orthophoniste, a transféré son activité ce lundi 05 septembre.

M. Jean Bernard Meyer, docteur, a transféré son activité le lundi 12 septembre 2011.

MM. Frédéric Delpuch et Bertrand Vibrac, masseurs kinésithérapeutes, débiteront leur activité sur le site le 1^{er} octobre.

Plusieurs infirmiers ou cabinets infirmiers ont fait connaître leur intérêt pour une installation dans la Maison de Services. En plein accord avec la municipalité de Saâles, Mesdames Sandra Schwab et Myriam Grandjean débiteront leur activité dans la Maison de Services au 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour les différentes mises à disposition,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer les baux à intervenir avec les différents occupants de la Maison de Services et de l'hôtel d'entreprises à Saâles, aux conditions énoncées ci-dessus.

8) OFFICE DE TOURISME DE LA HAUTE-VALLEE DE LA BRUCHE : RESEAU D'ACTEURS LOCAUX : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour un projet de mise en réseau des acteurs touristiques.

L'objectif de ce réseau est de trouver des synergies entre les centres d'hébergement associatifs et les lieux patrimoniaux, les deux ayant des cibles de clientèle communes. Un plan de promotion, pour les années 2011 et 2012, est décliné en salons touristiques, création de supports audiovisuels...

Le coût du programme est de 69 100.00 € soit 40 600.00 € pour 2011 et 28 500.00 € pour 2012. La demande de subvention est de **2 230.00 €**, soit 780.00 € pour 2011 et 1 450.00 € pour 2012.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- De soutenir cette opération,
- De verser une subvention de **2 230.00 €**, soit 780.00 € pour 2011 et 1 450.00 € pour 2012.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

9) CHAMP DU FEU : PROPOSITION DE REPARTITION DES CHARGES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT DU CHALET DU CHAMP DU FEU.

Monsieur le Président informe Mesdames et Messieurs les délégués de la proposition faite par le Conseil Général du Bas-Rhin pour la répartition des charges de fonctionnement et de gestion du futur chalet d'accueil tout public du Champ du Feu.

Le bâtiment sera remis, par convention, en gestion d'exploitation par le Conseil Général à la Communauté de Communes de la Haute-Bruche. Cette dernière fera son affaire des contrats de maintenance et d'entretien. Elle répercutera l'ensemble des charges, y compris de personnel, sur ses partenaires au prorata des surfaces chauffées, soit 631.61 m².

Le Département assure la prise en compte des charges correspondant aux espaces attribués au Comité départemental de Ski, soit 190.7 m².

La Communauté de Communes de la Haute-Bruche assure la prise en compte des charges correspondant à l'espace attribué à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche, pour l'information du public, soit 66.39 m²,

Les 5 communautés de communes, de la Haute-Bruche, de Villé, du canton de Rosheim, du Pays de Sainte Odile, du Piémont de Barr se répartiront à part égale (20%) les charges liées aux parties communes représentant 374.52 m².

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2009 relative à l'aménagement du site du Champ du Feu : financement de la construction d'un logement de service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'assurer la gestion et l'exploitation du chalet d'accueil tout public du Champ du Feu par convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, sous réserve d'une décision favorable des communautés de communes de Villé, du canton de Rosheim, du Pays de Sainte Odile, du Piémont de Barr approuvant la répartition des charges comme indiquée ci-dessus.

APPROUVE cette répartition des charges.

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à ce projet et notamment les conventions à intervenir.

10) EQUIPEMENTS SPORTIFS : MODIFICATIONS DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION.

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2009 relative aux tarifs de mise à disposition du stade des Grives à Barembach,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2009 relative aux tarifs de mise à disposition de la Salle polyvalente à La Broque,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2009 relative aux tarifs de mise à disposition du Hall de Sports à Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante et une (51) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE

- à compter du 1^{er} janvier 2011, d'appliquer une réduction de 50 % sur le tarif public lorsque les équipements sportifs sont utilisés par les sections jeunes des associations. Les 50 % remisés seront pris en charge par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

Pour mémoire,

- la location aux clubs sportifs des salles sportives à La Broque et Schirmeck est de **5.00 € de l'heure**,
- le Sous-sol du Hall de Sports à Schirmeck est loué **2.00 € de l'heure**. Les tarifs jeunes seront respectivement de **2.50 €** et **1.00 € de l'heure**.
- La location du Stade des Grives à Barembach est de **15.00 € de l'heure**, le tarif jeunes sera de 7.50 €.

FIXE Le tarif horaire de mise à disposition du terrain de football en gazon naturel à Schirmeck à la somme de **15.00 €** de l'heure, avec possibilité d'utiliser les vestiaires du stade des Grives à Barembach.

La réduction de 50 % sur le tarif public lorsque les équipements sportifs sont utilisés par les sections jeunes des associations s'appliquera dans les mêmes conditions.

11) SPORTIF DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association Salm Auto Sport qui présente une équipe au WRC Rallye de France des 30 septembre, 1^{er} et 2 Octobre 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

REAFFIRME, que la participation de la Communauté de Communes de la Haute Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

12) CROIX ROUGE FRANÇAISE : DEMANDE DE SUBVENTION, ACQUISITION D'UN VEHICULE.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté du courrier de Monsieur le Président de la Croix Rouge Française : Délégation Locale de Schirmeck-Saâles. Il s'agit d'une demande de subvention pour acquérir un véhicule utilitaire. Le montant total de l'investissement est de **24 000.00 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de participer à cette acquisition, à même hauteur que la Croix Rouge Française : Délégation Locale de Schirmeck-Saâles et de verser à cette association la somme de **6 369.00 €** à réception des justificatifs des dépenses.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6572 « Divers » du Budget primitif 2011.

13) CIDFF : ACTION DE MOBILISATION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), relative à une action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de 900 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

CHARGE le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

DEMANDE qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6572 « Divers » du Budget primitif 2011.

14) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE : COMITE DE PILOTAGE DU 26 JUILLET 2011: MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS.

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 et du 18 octobre 2010 relative à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

VU la convention de partenariat passée entre l'Etat, La Région Alsace et la Communauté de Communes de la Haute-Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche

VU les décisions prises en Comité de Pilotage du 26 juillet 2011,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises au comité du pilotage du 26 juillet 2011,

DECIDE de procéder au versement des subventions dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de la simplification des aides, la Communauté de Communes assure l'instruction et le paiement aux bénéficiaires de l'ensemble des aides publiques. L'aide est versée par la Communauté de Communes au prorata des dépenses effectuées.

Le montant de l'aide est mandaté sur production des pièces justificatives attestant que l'opération subventionnée a été réalisée conformément à la demande.

15) FISCALITE PROFESSIONNELLE DE ZONE (FPZ), LES ECRUS A LA BROQUE ET BREIMATT A MUHLBACH SUR BRUCHE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 Avril 2006 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes et à la définition de l'intérêt communautaire, instituant une taxe professionnelle de zone,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer la Fiscalité Professionnelle de Zone **pour les Zones d'Activités réalisées par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche**. Il s'agit de la zone de la « Breimatt » à Muhlbach sur Bruche et des Ecrus à La Broque.

a) ZONES D'ACTIVITES DES ECRUS A LA BROQUE ET DE BREIMATT A MUHLBACH SUR BRUCHE,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 Avril 2006 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes et à la définition de l'intérêt communautaire, instituant une taxe professionnelle de zone,

CONSIDERANT que les travaux relatifs à l'aménagement de ces zones sont achevés,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE

- La zone d'activités des Ecrus à La Broque sur les parcelles cadastrées comme suit :
 - o Commune de La Broque, section 5,
 - parcelle 529 d'une superficie de 131,32 ares.
 - parcelle 537 d'une superficie de 0.06 ares.
 - parcelle 545 d'une superficie de 0.22 ares.
 - parcelle 546 d'une superficie de 0.23 ares.
 - parcelle 547 d'une superficie de 0.16 ares.
 - parcelle 550 d'une superficie de 9.30 ares.
 - parcelle 551 d'une superficie de 2.42 ares.
 - parcelle 553 d'une superficie de 18.25 ares.
 - o Soit une contenance totale de 1 hectare 61ares et 96 centiares, propriété de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
- La zone d'activités Breimatt à Muhlbach-Sur-Bruche sur les parcelles cadastrées comme suit :
 - o Commune de Muhlbach-Sur-Bruche, section 6,
 - parcelle 250 d'une superficie de 50.18 ares,
 - parcelle 254 d'une superficie de 2.50 ares,
 - parcelle 285 d'une superficie de 27.15 ares,
 - parcelle 287 d'une superficie de 1.56 ares,
 - o Soit une contenance de 81,39 ares, propriété de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche,
 - o Commune de Muhlbach-Sur-Bruche, section 6,
 - parcelle 280 d'une superficie de 153.67 ares,
 - parcelle 281 d'une superficie de 20.98 ares,
 - parcelle 282 d'une superficie de 5.59 ares,
 - parcelle 283 d'une superficie de 174.87 ares,
 - o Soit une contenance de 355.11 ares, propriété de la SCI Maison Blanchet,

- Et une contenance totale de 4 hectares 36 ares et 50 centiares.

INSTITUE la Fiscalité Professionnelle de Zone pour ces deux Zones d'Activités réalisées par la Communauté de Communes de la Haute-Bruche.

16) DIVERS

MAISON DE RETRAITE DE SCHIRMECK : ACHAT DE LOTS POUR LA KERMESSE,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de la Maison de Retraite de Schirmeck d'acquérir des lots pour la tombola de la kermesse du 18 septembre 2011.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acheter et d'offrir un ou plusieurs lots d'une valeur de **150,00 €** pour cette kermesse.

IRCOD : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN CASAMANCE AU SENEGAL : PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE BRUCHE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de coopération porté par l'IRCOD en Casamance, afin de soutenir un programme de développement rural touristique. Pour mener à bien sa mission, l'IRCOD sollicite auprès de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, la mise à disposition de Madame Anne Catherine OSTERTAG, agent de développement touristique, Directrice de l'Office de Tourisme de la Haute Vallée de la Bruche.

Cette demande ayant retenu l'accord de Madame Anne Catherine OSTERTAG,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame Anne Catherine OSTERTAG à participer à ce programme dans le cadre de son emploi. Les frais annexes de mission (transport, hébergement) sont pris en charge par l'IRCOD.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 10.

Signature des présents

M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL	
Mme Alice MOREL		
M. Guy HAZEMANN		
M. Jean-Sébastien REUTHER		
M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT	
M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER	M. Pierre MATHIOT
M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT	
M. Philippe REMY		
M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST	
Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH	
M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS	
Mme Evelynne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX	
M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI	
M. Jean Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN,	
M. Jean VOGEL		
M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING	
M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM	M. Daniel GENLOT
M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN	
M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER	
M. André FASSLER	M. Paul FISCHER	
M. Alain FERRY	M. Alain HUBER	